Il y a un an et demi, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, lançait une mise en garde au sujet des pilules de 3ème et 4ème génération, rappelant que la contraception ne se limitait pas à la pilule et qu'il fallait privilégier les pilules de 1ère et 2ème génération. Aujourd'hui, on constate qu'aucune désaffection vis-à-vis de la contraception n'a été observée en France : c'est ce que confirme l'enquête « Fecond » menée en 2013 par l'Inserm et l'Ined publiée ce jour.

Marisol Touraine se réjouit de ces résultats très positifs : ils montrent que le message selon lequel « la bonne contraception, c'est celle qui est délivrée à la bonne personne, au bon moment » a été entendu par les femmes comme par les professionnels de santé.

Nathalie Bajos, Mylène Rouzaud-Cornabas, Henri Panjo, Aline Bohet et Caroline Moreau ont observé les évolutions récentes en matière de contraception. Les auteurs, dont l'étude conforte les bilans régulièrement réalisés par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), montrent que le débat récent autour des pilules de 3ème et 4ème génération a contribué à une diversification des méthodes utilisées en France :

- la part de femmes n'utilisant pas de moyen de contraception reste stable (3%) ;

- une femme sur cinq a récemment changé de contraception ;

- la baisse de consommation des pilules de 3ème et 4ème génération s'est faite au profit d'autres méthodes (pilules de 2ème génération, stérilet, préservatifs, etc.).

La ministre rappelle que des mesures ont été prises pour faciliter l'accès à la

contraception :

- depuis un an, la contraception est gratuite pour les mineures ;

- pour les mineures, depuis cette année, il n'y a plus d'avances de frais (la part remboursée par la sécurité sociale) pour les consultations ou les examens de biologie liés à la contraception ;

- enfin, la TVA sur les préservatifs a baissé à 5% (au lieu de 10%) au 1er janvier 2014.

Marisol Touraine tient à rappeler que la contraception est un enjeu majeur de santé publique, mais c'est aussi et avant tout ce qui permet à des millions de femmes d'exercer librement leur droit à disposer de leur corps.